

Pour une coopération parlementaire régionale accrue avec les organes de traités relatifs aux droits de l'homme

Séminaire régional à l'intention des parlementaires et fonctionnaires de parlements des pays d'Afrique francophone organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en collaboration avec l'Assemblée nationale et le Sénat de la République du Gabon

LIBREVILLE, 4 -6 MARS 2008



1. Présentation et objectifs du séminaire

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre du projet lancé par l'Union interparlementaire visant à promouvoir le rôle des parlements dans les travaux des organes relatifs aux droits de l'homme, notamment dans la préparation des rapports périodiques et le suivi des recommandations. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de ce projet dont un séminaire régional tenu à Ouagadougou du 1^{er} au 3 octobre 2007, qui a permis aux participants d'acquérir les informations nécessaires liées aux normes et mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. A la suite de ce premier séminaire régional, quatre séminaires nationaux ont été organisés et ont permis aux parlementaires et autres acteurs impliqués dans la défense des droits de l'homme de faire l'état des lieux de la mise en œuvre des recommandations qui leur ont été faites par les organes de traités. Ils ont établi des stratégies nationales en vue de mieux impliquer tous les acteurs, notamment les parlementaires, dans la promotion des droits de l'homme.

Le séminaire régional de Libreville a pour objectifs de permettre aux participants d'échanger sur les expériences acquises à l'échelle nationale en matière des droits de l'homme en vue de jeter les bases d'une coopération parlementaire régionale dans le cadre des travaux des organes de traités.

Il vise en outre à impliquer davantage les parlementaires dans la promotion et la protection des droits de l'homme à travers une intervention accrue dans la mise en œuvre des recommandations de ces organes, des engagements pris par les Etats dans le cadre de l'Examen périodique universel et dans le suivi de l'application des différentes dispositions législatives qui en résultent.

2. Participation

- parlementaires et leurs collaborateurs ;
- représentants du gouvernement gabonais ;
- représentants des Commissions nationales des droits de l'homme ;
- membres de la société civile ;

- représentant de l'équipe pays des Nations Unies et ceux des autres organisations internationales au Gabon ;
- représentants des parlements régionaux ;
- représentants de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- représentants résidents du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Afrique du Centre et de l'Ouest, et
- les médias.

3. Déroulement du séminaire

Articulation des activités

➤ **Premier jour**

Présentations générales sur :

- Les différents mécanismes et normes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ;
- La collaboration entre parlement, institutions nationales des droits de l'homme et société civile ;
- Mécanismes de coopération entre parlements nationaux et régionaux : quelle place pour les droits de l'homme ?

➤ **Deuxième jour : matin**

Présentation des activités des comités de pilotage nationaux : Togo, Mali, Mauritanie et Congo-Brazzaville

- Présentation du cadre de la mise en œuvre
 - nombre de rencontre du Comité de pilotage ;
 - les contacts noués pour la mise en œuvre de la stratégie ;
 - les démarches entreprises.
- exécution de la stratégie
 - quelles mesures ont été prises dans ce sens ;
 - quels sont les points de la stratégie qui ont été abordés ?
- les acquis
 - quels sont les points positifs obtenus ;
 - quel a été le rôle des différents acteurs : parlementaires, société civile, gouvernement.
- les difficultés
 - quelles ont été les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette stratégie et comment elles ont été gérées ?
 - quels points n'ont pas pu être abordés ? et quelles en sont les raisons ?
- leçons retenues
 - quels sont les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de cette stratégie ?
 - ancrage institutionnel du Comité de pilotage : outil d'appui aux activités de la Commission parlementaire chargée des droits de l'homme.

➤ **Deuxième jour : après-midi**

Les Comités de pilotage ont certes établi des constats sur la base de la mise en œuvre des instruments internationaux et des recommandations des organes de traités. Cependant une implication parlementaire effective dépendrait, entre autres, de trois points dont la prise en compte des droits de l'homme par les parlements nationaux, la promotion des droits de l'homme dans le cadre de leur fonction législative et la collaboration avec les autres acteurs.

Les participants se répartiront en trois groupes pour débattre de ces thèmes. Il s'agira de passer en revue les différents points mentionnés sous chaque thème, d'échanger sur les pratiques nationales les concernant et de proposer une stratégie parlementaire régionale dans le cadre de l'harmonisation de ces pratiques. Cf. ci-dessous le descriptif de ces activités de groupe :

Thème 1 : **Prise en compte des droits de l'homme par les parlements nationaux**

- Comment la thématique des droits de l'homme est gérée au sein de vos parlements respectifs ?
- Cette thématique est-elle reflétée dans l'organisation du bureau de votre parlement? - existence d'une structure spécifique aux droits de l'homme, spécialisation des vice-présidents à cette question, organisation du travail parlementaire, mention de cette thématique dans le rapport législatif ;
- Quels sont les outils de diffusion des droits de l'homme dont dispose votre parlement ?
- Votre parlement a-t-il un centre de documentation ? Si oui, comment fonctionne-t-il ? Combien de fois vous y rendez-vous ?
- Organisez-vous des séminaires de formation à l'intention des parlementaires et de leurs collaborateurs en charge des droits de l'homme ?
- Avez-vous souvent bénéficié d'une formation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ou d'une autre structure sur cette question? Autrement, l'avez-vous sollicité ?

Thème 2 : **Promotion des droits de l'homme dans le cadre de leurs fonctions législative et de contrôle de l'action gouvernementale**

- adoption des lois liées à la promotion des droits de l'homme - combien de dispositions législatives sont prises au cours des sessions ?
- quelles sont les mesures prises pour assurer la mise en œuvre effective des ces dispositions ?
- quelle est la régularité de l'interpellation du gouvernement sur les questions des droits de l'homme ; existe-il des commissions d'enquête parlementaires ?

- Quelle est la part du budget que votre parlement propose-t-il à la mise en œuvre des activités relatives aux droits de l'homme ?
- Action parlementaire dans la régularité des rapports à soumettre aux organes de traités et dans le suivi de leurs recommandations, et des engagements pris au cours de l'Examen périodique universel ? Votre parlement a-t-il souvent, sinon une fois, manifesté le souhait de participer aux sessions des organes de traités ou aux discussions devant permettre la conclusion d'un traité ?
- Comment assurez-vous les droits économiques, sociaux et culturels de vos électeurs en dehors de votre fonction sociale sur le terrain ?
- En tant que parlementaires, faites-vous souvent des visites inopinées de prisons, de maisons d'arrêts, des hôpitaux, etc., en vue de promouvoir et de protéger les droits de ceux et celles qui y séjournent ?

Thème 3 : Collaboration avec les autres acteurs impliqués dans la promotion des droits de l'homme

- Existe-t-il des relations entre vos parlements et les autres acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la promotion des droits de l'homme ?
 - Si oui, comment fonctionne cette collaboration et quelles en sont les difficultés ?
 - Sinon, élaborer une stratégie appropriée en vue d'harmoniser les différentes stratégies de promotion des droits de l'homme ;
- Quel type de coopération entretenez-vous avec les autres acteurs dans la mise en œuvre des observations finales des organes de traités et des engagements pris par vos pays respectifs au titre de l'Examen périodique universel ;
- Parlement et société civile : deux acteurs de terrain pour la même cause. La société civile est-elle autorisée et participe-t-elle aux sessions parlementaires ?
- Y a-t-il des échanges d'informations sur les pratiques des droits de l'homme entre vos différents parlements ?
- La problématique des droits de l'homme est-elle souvent évoquée lors de vos rencontres dans le cadre de vos relations bilatérales et multilatérales ?

➤ **Troisième jour : matin**

Suite des travaux en ateliers

- restitution en plénière des conclusions de groupes ;
- élaboration d'une stratégie régionale sur la base des expériences nationales ;
- Comment mettre en œuvre la stratégie régionale élaborée ?

➤ **Troisième jour : après-midi**

- adoption de la stratégie régionale ;

Cérémonie de clôture.